

Journal du Lot

1 fr. ORGANE DEPARTEMENTAL - Paraissant les mercredis & les samedis

Dr. : A. COUESLANT (1868-1942)

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans sa dernière audience, le Tribunal correctionnel a statué sur les affaires suivantes :

Avortement. - La fille Bordes, 19 ans, condamnée par la Cour d'assises du Lot pour complicité d'assassinat dans l'affaire Roucaï à 5 ans de réclusion, est poursuivie pour avortement, et sa tante, la femme Jamard, est inculpée de complicité. Denise Bordes est condamnée à 1 an de prison, peine qui se confondra avec celle de la réclusion prononcée par la Cour d'assises. Quant à la femme Jamard, elle est relaxée sans dépens.

Avortement. - Une autre affaire d'avortement est également jugée et, comme la première, à huis clos.

Les dames Bouval, 29 ans, et Meuve Villaine, 30 ans, domiciliées à Gourdon, sont condamnées à 8 mois de prison.

Rupture de ban. - Marguerite, Mathueire, 20 ans, nomade, qui s'est évadée de la résidence de Lauzès qui lui était assignée, est condamnée à 300 fr. d'amende.

Vol. - Une jeune bonne, Suzanne Maradènes, 20 ans, au service de Mme Tastavre, institutrice à Lherm, est condamnée à 2 mois de prison pour vol de 500 fr., de draps de lit, de tabac, au préjudice de sa patronne.

Vol de vélo. - Georges Vivalda, 34 ans, domestique agricole à Mont-lauzun, est condamné pour vol d'un vélo à 8 mois de prison.

Fraude. - Pour fraude sur la qualité du vin qu'il vendait, M. Deboske, restaurateur à Prayssac, est condamné à 500 fr. d'amende avec sursis.

Détérioration de matériel agricole. - 300 fr. d'amende sont infligés aux nommés Couture, 20 ans, de Belmont; Sanchez et Amoureux, de Valprionde, pour détérioration de matériel agricole, d'une charrette.

Vol d'œufs. - Marcel Malbec, 26 ans, ouvrier agricole à Touzac, a volé deux œufs à M. Gaillou, de Sénaillec. Il est condamné à 2 mois de prison avec sursis.

Les étrangers. - L'Espagnol Augustin Lopez, charbonnier à Vers, est condamné à 200 fr. d'amende pour défaut de visa de sa carte d'identité d'étranger.

L'Espagnole Conception Vinyols, demeurant à Sénaillec-Lauzès, est condamnée à 300 fr. d'amende pour défaut de carte d'identité d'étrangère.

Jugement préparatoire

De l'« Officiel ». - Par jugement en date du 3 décembre 1943, le tribunal de première instance de Gourdon a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Viers Marcel, né à Payrac (Lot) le 29 septembre 1873, époux de Grégory Antoinette, domicilié en dernier lieu à Serres, commune de Payrac (Lot), disparu de son domicile depuis une vingtaine d'années.

La contrebande du tabac

Des inspecteurs de la Sûreté de Cahors, en surveillance à la gare, remarquèrent l'attitude d'un voyageur que leur présence dans la salle d'attente des troisième paraisait gêner.

Mais avant qu'ils aient pu l'interpeller, il avait disparu. Les inspecteurs trouvèrent sous la banquette sur laquelle l'individu était assis 3 kg. de tabac de contrebande, prêt à être livré. Le tabac a été saisi, mais le propriétaire n'a pas été retrouvé.

En descendant du train

M. Joffre, mécanicien de route de la S.N.C.F., en descendant du train, trébucha sur le ballast et se blessa à un genou. Cette blessure ayant entraîné un épanchement d'hyarthrose nécessitera des soins et une longue convalescence.

En déchargeant un wagon

En déchargeant un wagon en gare de Cahors, M. Fevt, sous-chef de manœuvre, a eu le buste coincé entre les crochets d'attelage du wagon et ceux de la machine. Il a reçu les soins de M. le docteur Besse qui a constaté de nombreuses contusions, une fracture de côte. M. Fevt devra observer un repos d'un mois.

En manœuvrant un wagon

M. Sabathier, auxiliaire du dépôt de la gare, manœuvrait un wagon vide dans le monte-charge lorsque tout à coup la benne bascula et l'ouvrier fut pris entre la plaque du wagon et la paroi du monte-charge. Il a reçu de nombreuses contusions et devra observer un repos de plusieurs jours.

PALAIS DES FETES

Mercredi 5, samedi 8 avril, soirée 20 h. 15, dimanche 9, deux matinées : 1<sup>re</sup> 14 h. ; 2<sup>e</sup> 16 h. 30, soirée 20 h. 15, PONTARRAL. Avec un bon Complément. France Actualité.

ROUGEURS DÉMANGEAISONS SULFURINE DU D' LANGELEBERT Ancien Interne de l'Hôpital St-Louis Maladies parasitaires de la peau. Bain soufré sans odeur, ou parfumé, action tonique et fortifiante générale, effet stimulant sur la peau. Traitement préventif du rhumatisme. Toutes Pharmacies.

L'intestin empoisonneur

L'intestin qui n'évacue pas chaque jour les résidus de la digestion est un véritable foyer d'infection. Une selle quotidienne est la première règle pour se bien porter. Un comprimé Vichybol, le soir, la procure sans fatigue ni coliques. 9 fr. 50, ttes pharmacies. Visa N° 1635 - P.9913

SOLIDARITÉ ET UNION...

La guerre continue. Elle nous impose ses lois, qui sont de dures lois. Nul n'en est à l'abri. Tel qui croyait peut-être se trouver dans un secteur protégé est atteint à son tour.

Oui, la guerre continue. Que ceux qui auraient tendance à l'oublier ou à croire qu'ils peuvent sortir absolument indemnes de l'affreuse tragédie, méditent ces quelques idées. Qu'ils se pénètrent bien de cette nécessité souveraine qui s'impose aujourd'hui à chaque Français : aider plus malheureux que soi.

Devoir de solidarité élémentaire. Prudence aussi. Qui sait de quoi demain sera fait pour chacun d'entre nous ? Qui sait si nous n'aurons pas besoin, dans un avenir proche ou lointain, du voisin à qui nous prêtres assistance aujourd'hui ?

L'on veut espérer qu'à cette rude école de l'adversité, les Français comprendront où est leur devoir. Il se résume en deux mots : solidarité et union.

Il est, notamment, un domaine où la solidarité nationale doit jouer sans hésitation : c'est celui des évacués des régions dangereuses. Des milliers et des milliers de nos compatriotes sont contraints de quitter leurs foyers, d'abandonner presque tous leurs biens, de s'éloigner de leurs souvenirs, de tout ce qui constituait l'atmosphère intime et chaude du « chez soi ».

Un certain nombre d'entre eux, privilégiés parmi les déshérités, ont pu se replier chez des parents ou des amis. D'autres, par contre, ont dû se diriger, au hasard des désignations, dans des régions où ils ne connaissent personne.

Eh ! bien, il faut que ceux-là soient accueillis avec ferveur. Il faut que les habitants qui auront à recevoir les évacués, les services publics, les services privés mettent tout en œuvre, avec zèle et avec foi, pour les aider à supporter cette épreuve passagère.

On nous dit que dans certains endroits, les repliés ont été fraternellement accueillis. Bravo ! Mais il faut que cet accueil soit le même partout. « Mon souhait le plus vif », déclarait récemment le Chef de l'Etat à un de nos confrères, est d'apprendre que, dans l'épreuve, tous les habitants de notre pays sont unis d'un même cœur, d'une même âme, d'une même foi patriotique. »

Cela est possible. Cela doit être. Et dans cette assistance, imposée par les événements et généralement consentie, se trouve le germe de cette union des Français qui doit être, demain, nécessairement scellée, pour que la France continue à vivre.

INFORMATIONS

COMMUNIQUE ALLEMAND

Le haut commandement des forces armées allemandes communique :

A l'ouest d'Otchakov. L'ennemi a échoué dans ses tentatives pour traverser une petite rivière.

A l'ouest de Berezovka, de puissantes attaques soviétiques ont été brisées. De durs combats sont encore en cours en un point de pénétration.

Entre Dniestr et Prout et dans le secteur de Czernowitz, au nord du Dniestr, les durs combats se poursuivent.

Près de Stanislawow, les troupes hongroises ont contre-attaqué et rejeté les forces ennemies.

La garnison de Tarnopol continue à résister aux attaques ennemies les plus fortes et à anéantir dix chars. Le lieutenant Hoepfl, chef de batterie dans une brigade d'artillerie d'assaut, s'est distingué dans ces combats par une particulière bravoure.

Des attaques renouvelées des Bolcheviks contre la ville de Kovel ont échoué devant la résistance décidée des défenseurs. Au nord de la ville, nos troupes ont pris plusieurs hauteurs importantes. Dans les combats de ces derniers jours, le S.S. obersturmführer Nikolussilek, commandant une compagnie dans un régiment de chars, et le capitaine Pollack, chef de l'état-major du régiment de grenadiers, se sont particulièrement distingués.

Entre le Dniepr et Tchaousv, les troupes commandées par le général d'infanterie von Tippelskirch et le général d'artillerie Martinek ont remporté un remarquable succès défensif en déjouant dans de violents combats, qui ont duré sept jours, les tentatives de percées de dix-sept divisions de tirailleurs ennemis, d'une brigade motorisée, ainsi que de deux brigades blindées. Les Soviétiques ont subi les plus lourdes pertes en hommes. Au cours de ces combats, la 18<sup>e</sup> division de grenadiers blindée de Silésie, commandée par le général Zutavern, s'est particulièrement distinguée.

Au sud de Pskov, les Bolcheviks ont attaqué à nouveau avec des divisions fraîches, soutenues par de nombreux blindés et avions de bataille. Ils ont été repoussés avec de lourdes pertes en hommes et ont perdu cinquante-sept chars. Des avions de bataille et de combat ont soutenu avec un succès particulier les opérations défensives de l'armée de terre dans ce secteur. Trente-deux avions ennemis ont été détruits en combat aérien et deux autres par la D.C.A.

En Italie, hier encore, aucune action d'importance n'est décelée.

Lors d'une attaque effectuée par des bombardiers américains contre des localités du sud-est de l'Allemagne, cinquante-quatre avions ennemis, dont cinquante bombardiers quadrimoteurs, ont été détruits dans de violents combats aériens. A Steyr, on signale des dégâts.

Chronique du Lot

A FIGEAC

Un engagement entre gardes et terroristes

Dans la nuit de vendredi à samedi, un fort groupe de terroristes a cerné la prison de Figeac, où un escadron de la garde a son dépôt de munitions et de matériel. Les gardes, au nombre de six, ayant refusé d'ouvrir le dépôt, un combat à la mitrailleuse et à la grenade s'engagea. Après une longue et courageuse résistance des gardes, trois de ceux-ci ayant été blessés, les terroristes pénétrèrent à l'intérieur du bâtiment et emportèrent du matériel. Ils se rendirent en outre dans le cantonnement d'un groupe de « Jeunesse et Montagne », où ils ont dérobé du matériel, des vivres et des vêtements.

Deux des gardes blessés, les chefs Tache et Baillarge ont été transportés à l'hôpital de Figeac ; leurs jours ne sont pas en danger. - O.F.I.-Havas.

Administration des Haras

La Direction des Haras de Ville-neuve-sur-Lot fait connaître la date des concours de printemps à Gramat (Lot).

Vendredi 5 mai, à 8 h., au poids public, mensuration des animaux de 3 ans, suivie, à partir de 9 h., sur la promenade, des concours de pouliches de 3 ans et de chevaux de selle, présentés en main.

Samedi 6 mai, à 9 h., sur la promenade : concours de poulains entiers et pouliches de 1 à 2 ans.

Les engagements pour ces concours sont clos le 15 avril.

Les blouses de travail pour femmes se vendront contre points et non plus contre bons

Jusqu'à présent les blouses de travail pour dames à usage des professions industrielles et sanitaires ne pouvaient s'acquiescer que contre bons d'achat spéciaux alors que les blouses fantaisies étaient de vente contre points ou bons d'achat ordinaires.

Une récente décision du répartiteur chef de la Section Textile abroge la procédure d'acquisition de ces blouses de travail contre bons d'achat spéciaux. En conséquence, toutes les blouses pour dames sont soumises au règlement commun de la vente contre points.

Gendarmerie

M. Crévaux est nommé gendarme à Assier et M. Clottes gendarme à Figeac, est nommé à St-Germain-du-Bel-Air.

La ville de Schaffhouse en Suisse a été bombardée par l'aviation anglo-américaine

Le 1<sup>er</sup> avril, vers 11 h., des bombes ont été jetées sur la ville de Schaffhouse par des avions américains. Des incendies ont éclaté au alentours de la gare et en ville. Le trafic ferroviaire a été suspendu sur toutes les lignes conduisant à Schaffhouse. On compte 50 morts et 46 blessés graves.

M. Chasseigne est nommé secrétaire d'Etat au ravitaillement

M. Cathala, ministre de l'Agriculture et du ravitaillement, a annoncé à la presse que, sur sa proposition, M. Chasseigne, ancien commissaire à la main-d'œuvre, est nommé secrétaire d'Etat au ravitaillement, et que M. Mathé, conseiller national de la Côte-d'Or, est nommé commissaire général auprès du ministre de l'Agriculture.

Les côtes britanniques sud et est sont interdites

Les mesures édictées récemment par le haut commandement britannique et tendant à interdire l'accès des côtes, sud et est de l'Angleterre sont entrées en vigueur hier. Désormais il est impossible de se rendre dans ces régions sans permis spécial.

En peu de mots...

La radio d'Alger annonce la mobilisation, à la date du 20 avril des anciens membres de l'armée de l'air des classes 1924 et 1925, résidant en Algérie.

Le contre-amiral Bard, ambassadeur de France en Suisse, est mort d'une crise cardiaque.

Après l'éruption du Vésuve, plus de 20.000 hectares sont perdus pour la culture. 281.000 ne seront que partiellement exploitables.

Le gros lot de 8 millions de la 10<sup>e</sup> tranche de la Loterie Nationale a été gagné à Montauban.

A Payzac (Dordogne), une trentaine de terroristes ont enlevé MM. Penisson, garde-champêtre ; Appariat, colporteur de pommes de terre ; Nye, industriel ; Pinard père et fils, et les ont abattus près de la gare à coups de mitrailleuse.

Une bombe placée entre la fenêtre et le volet d'une salle de l'hôtel des Quatre-Saisons, à Toulouse, a fait explosion alors que se déroulaient les repas de noces du fils de la maison.

Sept invités ont été blessés, dont deux grièvement.

La police de Pau a arrêté Marcel Blum et sa femme qui logeaient sous un faux nom dans un hôtel de la ville. Marcel Blum est le frère de l'ancien président du Conseil.

A Saint-Béron-en-Chartreuse, M. Thévenos, au cours de l'année 1943, du mois de mars 1943 au mois de mars 1944 : a tué ou capturé 18 agiles royaux.

Depuis 2 mois, la police de Sûreté a procédé à l'arrestation de 60 terroristes dans le département de l'Aube.

LA DEFENSE PASSIVE DANS LE LOT

Le public ne se doute peut-être pas qu'il existe dans le Lot un service de la Défense Passive dont les premiers éléments avaient été mis en place par le docteur Fourgous. C'était au début de la guerre, c'est-à-dire à une époque déjà bien lointaine et si différente de celle où nous sommes à présent, que les précautions contre le danger aérien semblaient vraiment, comme celle de Bartholo, des précautions inutiles. A toutes les mesures, même les plus anodines, le public opposait un scepticisme invincible et même un peu moqueur. On ne croyait pas au péril et cette générale disposition d'esprit était aussi peu favorable que possible à une bonne et pratique organisation de défense.

Depuis, on ne le sait que trop, les choses ont bien changé. Il ne se trouve plus personne pour considérer le danger aérien comme chimérique et inexistant, personne qui soit disposé à blâmer les mesures à prendre, sinon pour le combat — car tel n'est pas l'objet de la Défense Passive — du moins pour se protéger contre lui autant qu'il est possible et en tout cas pour parer à ses conséquences — à celles qui affectent les personnes et à celles aussi qui touchent les choses.

Sous l'impulsion gouvernementale, l'organisation de la Défense Passive s'est donc étendue à tout le territoire car il n'est plus aucune partie du territoire français qui puisse à présent se prétendre à l'abri des menaces et des atteintes de l'aviation. Surtout en prévision de certains événements ! Ce n'est pas une raison que ces événements si souvent annoncés pour une date prochaine ne se produisent pas tôt ou tard. Il n'y a aucun mal à les prévoir, même s'ils n'arrivent pas.

Or donc, dans chaque département, l'organisation de la Défense Passive est placée sous l'autorité du Préfet, assisté du Secrétaire Général. Elle est sous la direction effective d'un Directeur Départemental.

Pour le Lot, cette direction départementale est confiée à M. Jh. Maurice, assisté d'un Inspecteur Départemental Adjoint (M. Thomas) et de deux Agents Administratifs (MM. Taquet et Auphand).

Quant à la direction des Services Sanitaires, elle est exercée par le Médecin Inspecteur de la Santé, M. Goldévy, qui remplit actuellement ces fonctions.

Deux villes du département — Cahors et Figeac — sont classées en première urgence et, à ce titre, dotées d'une organisation assez complète contre le péril aérien. Dans les autres localités, la Défense Passive est laissée à la diligence des Maires.

A Cahors, le Maire est assisté d'un Directeur Urbain qui est M. Gabriel Niel, Ingénieur des Travaux Publics, lequel est en même temps chargé de la voirie municipale.

Tels sont, actuellement, dans le Lot, les cadres généraux de la Défense Passive. Nous verrons en détail l'importance de cette organisation qui s'efforce d'être prête à toutes les éventualités.

Avis de la S.N.C.F.

En raison de l'arrêt du métropolitain vers 22 h., les dispositions suivantes ont été prises dans les gares de Paris :

Mise en place de voitures pour les voyageurs devant passer la nuit dans la gare et mise à disposition de locaux chauffés ; installation de centre d'accueil et de ravitaillement par les soins du Secours National et de la Croix-Rouge.

Des laissez-passer valables après le couvre-feu seront délivrés par les soins des officiers de l'armée d'occupation.

Délégation spéciale

Le Conseil municipal de Saint-Clair (Lot) est dissous. Il est institué dans cette commune une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le Conseil municipal. Elle est ainsi composée :

Président : M. Jauvion ; membres : MM. Constant, Laurie, Rouque.

En outre, dans la commune de Gourdon, la composition des délégations spéciales est modifiée ainsi qu'il suit :

Président : M. Traucou ; membres : MM. Barel, Griffoul, Guyou, Salvat, Maurv, Guitou, Brunet, Rigal, Gabo.

Achat de vins

A partir du 5 avril, tout consommateur aura la possibilité d'acheter, en dehors du rationnement, des vins d'appellation contrôlée.

Les contes populaires

Le Bureau du Régionalisme de la Préfecture régionale de Toulouse, 6, rue Tolosa, organise une enquête de folklore oral sur les contes populaires. Les contes recueillis doivent être oraux, c'est-à-dire non pas recueillis imprimés, mais recueillis de la bouche des discours. Envoi des contes ainsi recueillis avant fin avril. Des notices donnant tous renseignements peuvent être consultées ou demandées aux Archives départementales du Lot, rue des Cadournes, service chargé des fonctions de correspondant préfectoral du Lot pour les questions régionales.

Déclaration obligatoire des ruches

Tout propriétaire de ruches est tenu d'en faire la déclaration du 1<sup>er</sup> au 15 décembre de chaque année au Maire de la commune sur le territoire de laquelle se trouvent ses ruches. Le Maire délivre un récépissé.

CAHORS

LES DROITS DE PLACE

En revisant les droits de place et de stationnement pour les mettre en harmonie avec les conditions actuelles, le Conseil municipal a pris des décisions dont il convient de noter quelques-unes.

Le tarif désormais établi est de 4 fr. le mètre de longueur pour les marchandises de toutes natures étalées à terre ou sur bancs non munis d'une tente ; de 2 fr. le mètre carré pour les mêmes marchandises étalées à terre ou sur bancs, munis d'une tente — avec un minimum de perception de 10 fr.

Quant au stationnement des roulettes, voitures d'habitation ou de matériel, le droit est fixé à 100 fr. par jour et par voiture. Les propriétaires de ces véhicules devront être munis d'un permis de stationnement délivré par le Maire.

Enfin, les droits de place ont subi une augmentation en rapport avec les prix pratiqués. Cette augmentation est d'autant plus justifiée que les vendeurs ne paient plus de droits d'octroi qui étaient — par exemple — de 7 fr. 20 par tête d'oeie ; de 3 fr. 50 par tête de canard ; de 2 fr. 70 par foie d'oeie, etc. Enfin, le producteur n'a pas à supporter la taxe sur les ventes au détail qui a été établie en remplacement des taxes d'octroi. Cette taxe de remplacement qui est de 0 fr. 50 0/0, s'il avait à la payer, représenterait environ 12 fr. par tête d'oeie et 5 fr. pour un canard.

D'autre part, si l'on compare la valeur marchande de la volaille en 1930 à ce qu'elle est actuellement, on constate que le cours en est 25 fois plus élevé.

En conséquence, les droits ont été fortement augmentés et portés, par exemple, pour les oies grasses de 0 fr. 50 à 10 fr., etc. le reste dans les mêmes proportions.

POUR NOS PRISONNIERS

Nulle pensée n'est plus pénible à nos prisonniers que celle qui les porte à croire à l'indifférence de leurs compatriotes. Plus la captivité se prolonge, plus ils peuvent avoir l'impression que leur souvenir ne reste vivace qu'au sein de leurs familles et de quelques institutions officielles. N'auraient-ils plus leur place dans les préoccupations de tous ? Les auraient-ils chassés du cœur de la Nation ? Vous prouvez qu'il n'en est rien en faisant de notre « Tombola du colis mensuel » la réussite la plus fructueuse.

Nous recommandons aux vendeurs de billets de bien conserver les souches, car elles serviront au tirage de la Tombola.

A LA PREFECTURE

M. Jean Bertrand et M. René Cancès (prisonnier), chefs de bureau à la Préfecture du Lot, sont inscrits pour l'année 1944 sur les listes d'aptitude à l'emploi de chefs de division.

Mlle Renée Laval, MM. Jean Puzergues et Georges Rescoussi, de la Préfecture du Lot, sont inscrits pour l'année 1944 sur les listes d'aptitude à l'emploi de chefs de bureau. Nos félicitations.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret le décès de M. Edouard Auricoste, le négociant bien connu de la rue Wilson, décédé à l'âge de 79 ans.

Nous adressons à Mme Auricoste, à toute la famille nos vifs sentiments de condoléances.

Camarades de la Route

Le groupe de Cahors organise pour Pâques un circuit dans la Vallée du Célé et l'invite à se joindre à lui pour la circonstance.

Départ : samedi 8 avril à 17 h. 23 par le train de Capdenac ; arrivée à Conduché à 18 h. 10.

Retour : de Cahors, départ lundi 10 à 21 h. 30 ; arrivée à Cahors à 22 h. 56.

Nous coucherons dans des granges. Renseignements sur demande à Jean Masbou, 4, avenue de la Petite-Vitesse, Cahors.

Collège moderne des garçons

La réquisition de l'établissement étant levée, les classes reprendront le mardi 11 avril à 9 h. dans les locaux habituels. Les travaux de nettoyage, désinfection et réinstallation matérielle ont rendu impossible la réouverture avant les vacances de Pâques.

Rentrée des internes le lundi 10 avril au plus tard. (Communiqué du Directeur).

Bureau artisanal des matières

Le bureau artisanal des matières de Cahors porte à la connaissance de tous les artisans couvreurs, charpentiers, maçons, plâtriers menuisiers que les demandes de produits rouges (briques pleines, creuses, tuiles) ne peuvent plus être enregistrées jusqu'à nouvel ordre le retard dans la satisfaction des demandes précédentes étant à compléter. De nouveaux ordres ne pourront être acceptés avant quelques temps et avis sera donné à tous les artisans pour leur signaler le moment où les demandes pourront être prises.

EDEN

Mercredi, samedi et dimanche en soirée à 20 h. 30, dimanche, deux matinées : un drame émouvant et humain. SON FILS. Complément et Actualités.

## CENTRE MÉNAGER

Centre Ménager de Cahors

Mme la Directrice de l'École de Métiers et du Centre Ménager de Cahors informe les familles que la rentrée des élèves aura lieu le mardi 11 avril à 8 h. dans les locaux de l'École à Cahors.

Les internes devront se présenter le lundi 10 avril avant 19 heures.

### Modification du régime des examens du certificat d'études, du brevet élémentaire et du brevet supérieur.

Deux arrêtés en date du 23 mars 1944, qui seront publiés prochainement, viennent de modifier, pour 1944, le régime des examens du certificat d'études primaires, du brevet élémentaire et du brevet supérieur.

Un des arrêtés stipule que les épreuves de la 2<sup>e</sup> série de l'examen du certificat d'études primaires sont supprimées pour 1944. L'autre apporte au brevet élémentaire et au brevet supérieur les modifications suivantes :

Les épreuves de la 2<sup>e</sup> série du brevet élémentaire sont supprimées pour la session 1944 à l'exception de celle de dessin. Une épreuve de morale et de droit usuel sera ajoutée aux épreuves de la première série. Les épreuves orales et pratiques du brevet supérieur sont supprimées pour la session 1944 à l'exception des travaux pratiques de physique et chimie et d'histoire naturelle. Les épreuves de dessin et de dictée musicale seront jointes aux épreuves écrites. Une épreuve de psychologie appliquée à l'éducation et une épreuve d'histoire et de géographie sont ajoutées aux épreuves écrites.

### Avis de concours

Par arrêté en date du 23 février 1944, il a été ouvert un concours pour le recrutement de 15 vérificateurs-adjoints des poids et mesures. Ce concours comporte des épreuves écrites et orales. Les épreuves écrites commenceront le 1<sup>er</sup> juin 1944 et auront lieu simultanément dans les centres suivants : Paris, Orléans, Rouen, Lille, Nancy, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux et Nantes. Les épreuves orales auront lieu à Paris. Pour être admis à prendre part à ce concours, il faut être titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur de l'enseignement primaire ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent.

Les demandes d'admission au concours seront reçues jusqu'au 29 avril inclus au Ministère de la Production Industrielle et des Communications, Bureau du personnel des Services Administratifs, 16, rue de Martignac, Paris (VII<sup>e</sup>), qui adressera sur simple

## Les Sports

### STADE CADURCIEN

#### ATHLETISME

La saison d'athlétisme va reprendre. Sous l'influence du dévoué et énergique président du Stade Cadurcien, M. Estival, notre Société sportive prend un nouvel essor. L'athlétisme est le sport de base par excellence. Toutes les Sociétés sportives doivent obligatoirement avoir une section d'athlétisme. Formant et éduquant les jeunes, entretenant la forme physique des seniors, l'athlétisme constitue la préparation fondamentale à tous les sports.

Cahors, grâce à l'esprit de compréhension sportive de sa Municipalité est dotée de l'heure actuelle d'un Stade qui peut supporter la comparaison avec ceux des grandes villes. Au Stade Cadurcien, l'entraînement a été confié à deux entraîneurs particulièrement qualifiés, Jean Meulet qui en 1941 emmena de nombreux athlètes du Stade aux titres de champions des Pyrénées et Charles Oberl, ancien champion du Nord du 200 m.

Les séances d'entraînement ont lieu trois fois par semaine au Stade Lucien-Desprats : les mercredi et vendredi de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; — le dimanche matin de 10 h. à 12 h.

## CHACUN SA PART

Adapté de l'Anglais par LOUIS D'ARVERS  
N° 1

Les chauds rayons d'un soleil de juillet frappaient inexorablement ce jour-là les trottoirs d'asphalte du square Romney et les larges avenues de ses jardins desséchés.

De somptueuses grilles en fer forgé défendaient aux profanes l'accès de ces maisons, réservées seulement, au début de la saison, quand la pleine floraison des verdure atténuait pour les yeux fatigués, la dure réverbération des murs blancs, le square Romney semblait une délicieuse oasis d'ombre et de fraîcheur. Mais en cette fin de juillet, après un été sans pluie, les arbres n'étaient plus que réceptacles de poussières et l'atmosphère ne bénéficiait d'aucune brise rafraîchissante.

Les habitants devaient vraisemblablement faire une sieste derrière leurs fenêtres hermétiquement closes car toute vie semblait momentanément suspendue.

Pourtant le bruit d'une porte brusquement ouverte, et violemment refermée vibra dans le silence et un jeune homme s'élança vers l'avenue à grandes enjambées comme sous l'empire d'une émotion intense.

En même temps une fenêtre s'ouvrait sur l'un des balcons au premier étage, et une vieille dame s'avancait pour suivre du regard le départ tumultueux du jeune homme.

Le visage ridé qui se penchait sur la balustrade de pierre et témoignait d'une curiosité avide n'avait rien de

Nombreux sont déjà ceux qui les suivent assidûment.

Le Stade réserve le meilleur accueil à tous les sportifs qui désirent représenter ses couleurs et les préparera au brevet sportif national, indispensable à la pratique de tous les sports.

### MATCH DES VÉTÉRANS

RUGBY. — Le 7 mai, au Stade Lucien-Desprats, nos vétérans rencontreront une équipe d'ex, soit de Montauban, d'Agen ou de Toulouse.

En vue de ce match, nous invitons les vétérans à commencer leur entraînement tous les jours au Stade (principalement les jeudis à 18 h. et les dimanches matin). — Les Amis du Rugby.

## ABONNEMENTS

au « JOURNAL DU LOT »

1 an ..... 100 fr.

(Les abonnements de six mois ne seront plus acceptés).

### Boutons et vilain teint

La peau est le miroir de l'intestin. Si vous avez des boutons des dartres, des démangeaisons, veillez à la propreté quotidienne de votre intestin en buvant, le soir, une tasse de Tisane Vichyfloré. Vichyfloré rafraîchit le corps. 11 fr. 90, ttes pharmacies. Visa 846 P. 9902.



Dans quelques cas, des consommateurs et des revendeurs de VIANDOX, présenté sous la forme solide, ont pu constater que le contenu de certaines boîtes s'était plus ou moins humidifié. La seule raison en est la restriction obligatoire dans l'emploi du matériel d'emballage qui ne permet plus, comme avant la guerre, d'assurer une protection absolue contre l'humidité de l'air. Cependant, et quel que soit son aspect, même très humidifié, VIANDOX donne l'assurance qu'il n'a perdu aucune de ses qualités et qu'il est utilisable tel quel avec profit.

Dès que les circonstances le permettront, l'emballage ancien sera réemployé.

## CAHORS

### Montcuq

Carnet rose. — Nous venons d'apprendre avec un vif plaisir l'heureuse naissance d'une fillette prénommée Janine-Liliane-Anne-Marie, deuxième enfant de Mme et M. Daynard, instituteur à Saint-Cyprien. Félicitations et meilleurs vœux.

Carnet de deuil. — Vendredi matin 31 mars ont eu lieu, à l'Eglise St-Hilaire, les obsèques de la jeune Adrienne Ruamps, décédée à Couvignac, à l'âge de 15 ans, après une longue et douloureuse maladie.

Un très long cortège de parents et d'amis a suivi son cercueil. Nous prions Mme et M. Ruamps, leurs enfants, tous les autres parents de la regrettée défunte, de trouver ici l'expression émue de nos bien vives et bien sincères condoléances.

### Puy-l'Evêque

Carnet rose. — Nous avons appris avec plaisir la naissance d'Henri-Michel, 3<sup>e</sup> enfant des époux Fabre-Marchand, domiciliés lieu dit : Le Grès. Nos amicales félicitations aux parents.

Publication de mariage. — Prochainement aura lieu le mariage d'Antoin-François Chapel, cultivateur, lieu dit : Combejourda, avec Maria Audubert, ouvrière d'imprimerie, domiciliée rue Fondue-Basse, à Cahors.

Avis aux évacués. — Les personnes évacuées à l'occasion des mesures récentes, prises par le Gouvernement, sont priées de se présenter au secrétariat de la mairie pour faire leur déclaration d'arrivée dans la commune.

cette bonté indulgente qui est la compensation de la vieillesse et la fait aimer. Tout, sur les traits flétris qui durcissent encore la lumière crue de cette heure ensoleillée, dénotait une femme jalouse, rusée et franchement méchante.

Quand celui dont elle avait guetté le départ eut disparu, la vieille femme se détourna et rentra dans son appartement en s'appuyant sur sa canne.

Elle se laissa tomber sur un fauteuil, fatiguée par le petit effort qu'elle venait de faire, mais un sourire satisfait entr'ouvrait ses lèvres minces et elle se frottait les mains en regardant la porte placée en face d'elle, comme impatiente de voir arriver quelqu'un.

Charlotte Mill, autrefois réputée pour sa beauté, devait à cet avantage d'être devenue Lady Farnby, l'une des plus riches propriétaires de Londres.

Ses parents, pauvres comme Job, mais intrigués, s'étaient habilement poussés dans la société avec l'espoir d'y marier avantageusement leur fille et cet espoir n'avait pas été déçu.

Lord Farnby, riche et jovial garçon, bon vivant et sans défiance s'était laissé prendre le cœur dès sa première rencontre avec la belle Charlotte et moins d'un mois plus tard il mettait à ses pieds son nom et sa fortune.

De longues années avaient passé depuis, flétrissant la beauté de Lady Farnby et lui arrachant, peu à peu, tout ce qui à ses yeux, donnait de la valeur à la vie.

La mort de son mari n'avait été qu'un incident assez vite oublié car elle gardait ses immenses revenus. Et c'est en leur possession qu'elle trouvait sa seule joie.

Non qu'elle prit plaisir à faire la charité, encourager les arts, donner des fêtes ou semer, en quelque façon, du bonheur autour d'elle ! Mais cela lui était une volupté de se jouer des convoitises qui l'entouraient. Elle s'amusa de l'attente anxieuse de ses

## Catus

Accident. — M. Pierre Bonnafous, chauffeur au service de M. Mercadié, entrepreneur de transports, en manipulant l'appareil d'un camion gazogène, a eu le pouce de la main droite très fortement endommagé (presque emporté) par l'arrivée du gaz. Il a reçu les soins de M. le docteur Couderc et devra observer un repos d'un mois.

### Verrues et « Poireaux »

A ces disgracieuses excroissances de la peau on reconnaît aujourd'hui une cause interne : l'appauvrissement de l'organisme en magnésium. C'est pourquoi l'usage régulier des Sels Lergan, riches en chlorure de magnésium, fait généralement disparaître verrues et poireaux. 12 fr. 10 le flacon pour 1 litre de solution. Ttes phies. Visa 846 P. 9867.

## FIGEAC

### Saint-Céré

M. Moulis, professeur de français au Collège de garçons de notre ville, a trouvé sur la voie publique une certaine somme en billets de banque qui tient à la disposition de l'intéressé.

A la Croix-Rouge. — Nous rappelons que le comité de la Croix-Rouge de Saint-Céré prévient les familles de prisonniers que la prochaine vente de denrées pour la confection des colis aura lieu le 13 avril.

Nécrologie. — Jeudi, au milieu d'une nombreuse assistance, ont eu lieu les obsèques de la jeune Colette Gary, décédée après une courte maladie à l'âge de 4 ans.

Aux malheureux parents nous adressons nos bien sincères condoléances.

Dévoisé dans la rue. — Jeudi matin, M. Charles Molinié, proposé à la mairie, se rendait à la gendarmerie porteur d'une valise contenant les tickets d'alimentation du mois d'avril ; tout près de la poste, il fut arrêté par deux jeunes gens qui, sous la menace d'armes à feu, le contraignirent à remettre son précieux fardeau. A peine revenu de sa frayeur, M. Molinié aperçut les deux agresseurs qui s'étaient enfuis dans une auto en station de la mairie.

La gendarmerie a aussitôt ouvert une enquête.

Carnet rose. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une petite fille chez Mme. et M. Piro, dentiste ; c'est leur quatrième enfant.

Nos sincères félicitations aux heureux parents.

Centre ménager. — Dimanche 2 avril a eu lieu au cours de Labarrière du Faubourg Lascabanes une exposition des ouvrages et travaux divers exécutés par les élèves du centre ménager ; un nombreux public se pressait devant la galerie d'exposition où brioches et gâteaux savamment cuisinés par les élèves connurent un grand succès, d'autant plus que toutes ces bonnes choses étaient vendues sans ticket.

Nous adressons nos plus vives félicitations à ces bonnes élèves ainsi qu'à leurs dévoués professeurs.

Au Rex Cinéma. — Dimanche 9 avril, en matinée à 13 h. 45 et à 14 h. 30 et en soirée à 20 h., « Le duel », tiré de l'œuvre de H. Lavedan de l'Académie française avec le concours d'Yvonne Printemps, Pierre Fresnay et Raimu. Bon complément et actualités.

Tournée théâtrale. — La tournée du Bon Théâtre dans notre ville le mercredi 26 avril, donnera un vaudeville intitulé : « Vous n'avez rien à déclarer » ; immense succès qui comporte trois heures de fou-rire. La location sera ouverte le jour du spectacle de 18 à 19 heures.

Bons de chaussures et de vêtements. — Trop de bénéficiaires oublient de retirer les bons de chaussures et de vêtements qui leur ont été accordés. Une liste vient d'être affichée à la mairie qui rappelle aux retardataires de bien vouloir prendre possession des bons.

Pharmacie de service. — Dimanche 9 avril le service pharmaceutique sera assuré par la pharmacie Blanié, rue de la République.

## GOURDON

### Gourdon

Perdu. — Un porte-monnaie contenant une petite somme d'argent, par Mlle Gibert, à Cognac. — Un portefeuille contenant 100 fr. environ et diverses pièces d'identité, par M. Puginet au moulin du Margès, commune de Gourdon. — Une somme d'argent, par Martial Lucie. — Un portefeuille contenant une somme d'argent, par M. Peyronnenc, à Gourdon.

Trouvé. — Un porte-monnaie contenant une petite somme et divers objets, par M. Delort, à Gourdon.

Tombola des prisonniers. — Le gros lot a été gagné par le numéro acheté par M. Fabre à Gourdon.

Les numéros gagnants sont les suivants : 11 52, 56, 60, 61, 96, 113, 126 ; 132, 177, 178, 222, 242, 269, 273, 290 ; 308, 376, 411, 423, 428, 449, 467, 523 ; 533, 589, 623, 640, 678, 710, 787, 804 ; 812, 815, 827, 828, 873, 900, 942, 943 ; 970, 1000, 1039, 1060, 1094, 1118, 1134 ; 1137, 1182, 1196, 1211, 1315, 1231, 1244, 1251, 1252, 1256, 1280, 1314.

Les lots peuvent être remboursés à la permanence, 30, boulevard Mainiol.

Incendie. — Le 28 mars, un incendie a éclaté à Gourdon, au Brel près de Prouillac, allumé par des inconscients. Vers 17 h., comme cet incendie prenait de l'importance, les pompiers de notre ville et un piquet d'incendie fournis par les marins de l'École de Gendarmerie Maritime, nouvellement installée à Gourdon, se rendirent sur les lieux. Grâce à eux le sinistre fut circonscrit.

### Gramat

Nécrologie. — Nous avons appris avec un vif regret la mort de Mme Querey, décédée à l'âge de 91 ans. Elle était la veuve de M. Querey, Conseiller à la Cour de Cassation et la mère de M. Querey, Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille.

### REMERCIEMENTS

Monsieur Jules CRABOL, Préfet honoraire, Conseiller à la Cour des Comptes ; Le Docteur Jean CRABOL, Médecin des dispensaires antituberculeux du Lot, et toute la famille, remerciant vivement toutes les marques qui leur ont donné des marques de sympathie ou assisté aux obsèques de

### Madame Jules CRABOL

#### L'âge des « Vapeurs »

45 ans : le sang de la femme circule mal. C'est l'âge des vapeurs, éblouissements, bourdonnements, lourdeurs des jambes, palpitations, etc... On combat ces troubles avec les Gouttes Florides qui régularisent le cours du sang. 16 fr. 90, ttes phies. Existe aussi en Comprimés : 16 fr. 30. Visa 846 P. 9817.



### AVIS AUX ENTREPRENEURS

#### Service du Génie Rural

#### COMMUNE DE BAGAT

#### Appel d'offres

pour les travaux de réfection du chemin rural de Treilles  
Travaux à l'entreprise ..... 72.330  
Somme à valoir ..... 7.170

Total (estimation 1937) ..... 79.500  
Les offres devront parvenir à l'ingénieur du Génie Rural, 4, rue des Cadourques, à Cahors, avant le 20 avril 1944.

Pour tous renseignements et pour consulter le dossier, s'adresser à ce Service.

## PETITES ANNONCES

PREIS COOPÉRATIFS, imp. sans intérêts pr. dir. usages. Credit Mutuel Agraire et Foncier, 15, bd Madeleine, Paris.

Dir. rég. : 4, rue Saint-Rome, Bordeaux.

Achèterais occasion DEUX BICYCLETES garçonnet, pneus bon état. S'adresser : 64, rue Emile-Zola, Cahors.

CHEVRES A VENDRE. S'adresser : 42, rue Donzelle.

A vendre une très BONNE CHEVRE jeune avant mis bas. S'adresser à M. BENNET Louis, Ancienne Route de Paris, Cahors.

FIRME premier ordre, produit connu pour l'élevage, cherche représentants, situation d'avenir. Gabal, 104, Cours Lieutaud, Marseille.

MULET à vendre. S'adresser Burg, à « La Cocade », Route de Labéraudie.

JARDIN à céder à MI-FRUIT. S'adresser : Vert Cottage, à Regourd.

### ETUDE DE M<sup>e</sup> MAZURE

Notaire à Luzech (Lot)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> MAZURE, notaire à Luzech, le vingt-huit mars mil neuf cent quarante-quatre.

Monsieur ROS Emile, boucher, et Madame DELSOL Marthe, sa femme, demeurant ensemble à Luzech, ont vendu à Monsieur ROS Jean-Gabriel, boucher, demeurant à Luzech.

Le fonds de commerce de boucher exploité à Luzech, connu sous le nom « Boucherie Ros », comprenant l'enseigne et le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, et le matériel servant à l'exploitation du fonds.

L'entrée en jouissance a été fixée au vingt-huit mars mil neuf cent quarante-quatre.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues en l'étude de M<sup>e</sup> MAZURE, notaire à Luzech. — Pour première insertion : MAZURE.

### ETUDE DE M<sup>e</sup> Robert SÉGUY

Licencié en droit

Avoué à Cahors, rue Saint-Pierre

A.J. du 24 mai 1943

#### EXTRAIT

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Cahors le vingt et un octobre mil neuf cent quarante-trois, enregistré et signifié.

Entre Madame PETIT Laure-Jeanne, épouse CLÉMENT Alexandre, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais résidant à Figeac, rue Lucien-Cavalié, numéro dix, avant M<sup>e</sup> SÉGUY pour avoir demandé.

Et Monsieur CLÉMENT Alexandre, vannier, demeurant à Albas, défendeur défaillant.

Il appert qu'une enquête a été ordonnée sur la demande en divorce formée par la dame PETIT contre son mari.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors en date du premier avril mil neuf cent quarante-quatre, enregistrée en vertu de l'article 247 du Code civil, pour faire courir les délais d'opposition ou d'appel. — Pour extrait, loco M<sup>e</sup> SÉGUY, signé : DESPRATS.

### ETUDE DE M<sup>e</sup> J. MERIC

Avoué à Cahors

#### EXTRAIT D'UN JUGEMENT

DE DIVORCE

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal Civil de Première Instance de Cahors le treize janvier mil neuf cent quarante-quatre, enregistré, signifié et devenu définitif.

Entre Monsieur MICHEL Pierre, Chef de District au Ravitaillement Général à Cahors, y domicilié, rue Wilson, numéro trente-six bis, et Madame Célestine WACSELYNECK, épouse de Monsieur MICHEL Pierre, la dite dame domiciliée à Cahors, trente-six bis, rue Wilson, il appert que le divorce a été prononcé entre les époux MICHEL-WACSELYNECK, aux torts et griefs réciproques de chacun d'eux.

Pour extrait, Cahors, le 4 avril 1944, signé : J. MERIC, avoué.

IMP. COUSSLANT. Le Co-gérant : PARAZINES U.O. 4157 4-4-44

celle qui l'interrogeait.

— Il est venu me demander en mariage, dit-elle avec un calme irritant pour son interlocutrice.

— Vous dites ? fit celle-ci, la voix vibrante, crispant sa main parcheminée sur sa canne et se relevant à demi.

— Je dis que Quayne est venu me demander ma main.

— Et vous la lui avez accordée ?

— Oui. Pourquoi prendre cet air indigné ? Il n'y a là rien que de très convenable.

— Convenable ! cria la vieille femme, véritablement hors d'elle. Convenable, alors qu'il y a huit jours à peine, vous vous êtes fiancée à Dick Wydam ! Qu'allez-vous en faire de celui-là, si je peux me permettre une question ? Les épouser tous les deux ? Ou quoi ?

— Rejeter l'un pour l'autre, forcément.

La canne de Lady Farnby frappa fortement le sol.

— Petite misérable ! cria-t-elle, sincèrement indignée. Je l'avais bien dit à Dick qu'il était absurde en acceptant que vos fiançailles restassent secrètes. Il ignorait à qui il avait affaire !

Et comme Iris continuait de fumer avec le même calme irritant :

— Je suppose que vous avez accepté Dick uniquement parce que Quayne tardait à se déclarer ? Et que, doutant de l'un, vous vous êtes rejetée sur l'autre.

— Oui, en effet, vous êtes capable de penser cela, fit Iris avec, cette fois, un peu d'amertume.

— Je vous juge en connaissance de cause, riposta Lady Farnby. Depuis que je vous connais, vous ne m'avez donné qu'ennuis et soucis de toutes sortes !

— En ce cas, de quoi vous plaignez-vous ? Mon mariage avec Quayne vous en délivrera.

(à suivre).